

Prévu pour le 11 novembre 2022, l'examen périodique universel de l'Algérie par le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, coïncide avec un contexte socio-politique très particulier. Il est en effet, marqué par une dégradation des libertés fondamentales et une régression en matière de respect des droits humains.

Malgré la consécration des droits et libertés dans la nouvelle Constitution et l'adhésion du pays aux conventions internationales relatives aux droits humains, la réalité démontre une toute autre démarche régressive.

Le pouvoir actuel s'est muni d'un arsenal juridique liberticide qui s'appuie sur des textes promulgués et amendés d'une manière unilatérale, sans concertation ni débat public comme la loi n° 12/06 relative aux associations, celle sur les partis politiques ainsi que la loi sur l'information. La loi sur la réconciliation nationale et de la paix, texte qui consacre l'impunité et qui prive les victimes des années 1990 de la vérité et de la justice sont le parfait exemple de cette démarche.

Cette régression des droits et des libertés a pris une ampleur alarmante notamment après le soulèvement du mouvement populaire pacifique « Hirak » en février 2019. Ce mouvement, qui a rassemblé des millions d'algériens et d'algériennes qui aspirent à un changement démocratique et pacifique du régime politique en Algérie, a suscité l'admiration et le respect du monde entier par sa spontanéité, sa forte mobilisation, son organisation et son caractère pacifique. Durant des mois, sur l'ensemble du territoire national, les manifestants et manifestantes ont appelé au respect des libertés et des droits humains.

Depuis, des textes de lois ont été sciemment promulgués en vue de criminaliser toute activité politique. L'amendement récent de l'article 87 bis du Code pénal vient renforcer cette politique de répression massive. A travers cet article, les réunions et les rassemblements sont empêchés et interdits. Les marches du Hirak, celles des étudiants et des étudiantes et celles du vendredi qui a été lancée à Alger et s'est propagée dans les différentes wilayas sont aujourd'hui devenues des actes criminels.

Les partis politiques d'opposition, les associations et les syndicats autonomes et indépendants sont harcelés, diabolisés, interdits, poursuivis en justice, voire dissous pour leurs activités pourtant légales.

Les médias publics et privés, audiovisuels ainsi que la presse écrite, censés informer les Algériens et les Algériennes, sont verrouillés et censurés. Une grande partie de ces médias sont devenus des instruments de propagande du pouvoir en place. Les journalistes sont également victimes de cette répression. Ils sont emprisonnés pour leur travail journalistique et ce, malgré que le délit de presse soit abrogé dans la Constitution.

Toute personne qui s'est exprimée sur les réseaux sociaux et a appelé à la liberté et à la démocratie est poursuivie en justice, mise sous mandat de dépôt et même emprisonnée. Cela sans tenir compte de son âge, de son genre et de son statut (femmes et hommes politiques, avocats et avocates, étudiants et étudiantes). Donner son opinion et militer pacifiquement est désormais criminalisé, une situation en totale violation des garanties constitutionnelles et des conventions internationales ratifiées par l'Algérie.

La justice qui a toujours été un instrument aux mains de l'exécutif vise à faire taire toute voix discordante, condamnant ainsi et emprisonnant les défenseurs des droits de l'Homme sans aucun fondement juridique et sous le coup de dispositions juridique liberticides portant entre autres « sur la souveraineté nationale ».

Politiquement, le gouvernement algérien peine à mobiliser le peuple autour des réformes engagées. Les élections organisées à différents niveaux ont enregistré un faible taux de participation citoyenne.

Sur le plan économique et social, les Algériens et les Algériennes n'arrivent pas à faire face au chômage endémique, au coût de la vie et à la dégradation de leur pouvoir d'achat face à la flambée exponentielle des prix des produits de première nécessité.

Malgré les ressources financières conséquentes qui découlent de la rente pétrolière, le gouvernement algérien n'arrive pas à relancer et à diversifier l'économie nationale productrice de richesse et génératrice de postes d'emplois avec des salaires dignes permettant aux citoyens et aux citoyennes de subvenir à leurs besoins et de vivre dans la prospérité et la dignité.

Cette situation politique, économique et sociale, pousse les jeunes à fuir le pays par milliers. Ces jeunes sans perspectives traversent la Méditerranée à bord des embarcations de fortune, portés.e.s par l'espoir d'atteindre l'autre rive pour s'y installer. La même situation affecte les personnes subsahariennes qui fuient la précarité vers l'Algérie soit pour s'y installer, soit pour y transiter vers l'Europe. Malheureusement, une fois sur place ils font face à une précarité renforcée par une absence totale de prise en charge à laquelle s'ajoute un cadre juridique incertain, qui ne garantit en rien leurs droits.

Les femmes, qui représentent 49,5% de la population algérienne, vivent pour la plupart dans une grande précarité renforcée par le Code de la famille et soutenue par des lois rétrogrades qui, dans la pratique les privent de la liberté de jouir pleinement de leurs droits. Il en est ainsi de leur droit à porter plainte sans accorder le pardon ou encore à celui d'accéder aux structures d'accueil, de leur droit à l'avortement mais également de leur droit à la protection puisque les représentants de l'État eux-mêmes renvoient les femmes victimes auprès de leurs bourreaux.

Les articles de lois réservés aux femmes et traitant de la question du genre sont fortement discriminatoires et octroient la suprématie aux hommes, comme le veut tout système patriarcal en faisant des femmes, des citoyennes de seconde classe dépouillées de toute dignité humaine. Ces femmes continuent néanmoins à s'organiser, à lutter pour atteindre l'égalité des droits et afin de mettre un terme à leurs souffrances face aux harcèlements et aux violences qu'elles subissent tant au niveau familial que public.

La situation des droits humains et des libertés fondamentales (notamment la liberté d'expression, d'opinion, de réunion et de rassemblement) est d'une gravité inquiétante en Algérie.

La prochaine session de l'examen périodique de l'Algérie par le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies prévue le 11 novembre 2022 est d'une importance capitale. Elle intervient au moment où l'Algérie est élue au Conseil des Droits de l'Homme chargé de défendre et de faire progresser les droits de l'homme dans le monde.

Cette session est une opportunité pour rappeler aux autorités algériennes d'honorer leurs obligations internationales en matière de respect des droits humains et pour leur rappeler leurs engagements pris lors du dernier examen périodique de 2017 qui ne sont à ce jour pas mis en œuvre. Il est temps que les autorités algériennes cessent leur fuite en avant et mettent un terme à leur approche sécuritaire qui se traduit par un déni des libertés, des droits et des réalités de la population algérienne